

FLASH-INFO



Association fribourgeoise des institutions spécialisées

DROIT DU TRAVAIL

Jours de congé des enseignant-e-s

A titre d'éclairage, nous précisons l'interprétation de l'article 20.2 lettre c de la CCT INFRI-FOPIS : cet article signifie que les enseignant-e-s doivent prendre tous les congés usuels (déménagement, naissance, etc.) au moment où l'événement intervient, y compris le mariage.

Le reste du personnel peut prendre les 3 jours de congé en cas de mariage à sa convenance, y compris à un autre moment. Cette disposition est la même que pour le personnel de l'Etat.

CCNT restauration

L'association INSOS a clarifié la question de l'application de la CCNT de la restauration (de force obligatoire) pour les institutions qui ont des restaurants et cafétérias : la CCNT doit s'appliquer pour tous les restaurants d'institution en Suisse qui servent des repas au public ET aux collaborateurs (mais pas aux résidents).

La particularité du canton de Fribourg est que la CCT INFRI-FOPIS s'applique prioritairement car elle prévoit de meilleures conditions que la CCNT de la restauration, ainsi que cette convention le mentionne explicitement.

C'est donc bien notre CCT qui s'applique à Fribourg, et aucun changement n'est à prévoir pour nos institutions !

Assemblée générale

Le **21 mai** s'est tenue l'assemblée générale d'INFRI au Foyer des Préalpes à Villars-sur-Glâne, en présence de Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier et d'une cinquantaine de personnes.

Cette assemblée bien fréquentée a approuvé le rapport annuel et les comptes 2013 et le budget 2015. Ce budget présente la particularité de voir disparaître la subvention de l'OFAS liée au sous-contrat de prestation INSOS, et de l'intégrer aux cotisations des membres, soit une **augmentation de 0.63%** de celles-ci. La présidente, les membres du comité et les président-e-s des commissions permanentes ont été élus pour une nouvelle période de trois ans.

Au terme de l'assemblée, le **directeur d'INSOS, M. Peter Saxenhofer**, a entretenu l'assemblée sur le thème du **lobbying** que les associations doivent réaliser dans la défense des personnes dont leurs membres s'occupent. Il a insisté en particulier sur le fait de développer une stratégie sur la durée, en construisant une forte crédibilité par un travail sérieux sur les dossiers et en interpellant à chaque étape les bonnes personnes. Il a également rappelé le soutien qu'INSOS est en mesure de fournir aux associations cantonales, et à INFRI en particulier. Cette possibilité a été activée dès cet été, merci à INSOS !

Négociations CCT

Les négociations entre INFRI et la FOPIS pour les modifications de la CCT se sont tenues ce printemps et cet été. Au terme de plusieurs séances, les parties ont convenu de différents changements :

- nouveau chapitre sur la **formation continue**,
- mise à jour des annexes sur les **classifications** du personnel,
- clarification concernant le **travail de nuit**,
- adaptation à la LT des dispositions sur **l'allaitement**.

Ces modifications doivent encore être adoptées par les deux associations, ainsi que par l'Etat pour certaines dispositions. Leur mise en vigueur est prévue au **1er janvier 2015**. Une information détaillée sera effectuée dès que les textes seront définitifs.

Nouveau chef de service au Sesam

Suite à l'annonce du départ de Mme Fouzia Rossier, cheffe de service au Sesam (DICS), son remplaçant a été nommé en la personne de M. **Herbert Wicht**, actuel inspecteur de l'enseignement spécialisé, ceci pour une période de 2 ans dès le 1er septembre 2014.

Mme **Chantal Kuenlin**, conseillère pédagogique, le remplace quant à elle en tant qu'inspectrice de l'enseignement spécialisé pour une même période de 2 ans.

Classification des aides en soins et accompagnement ASA

Le Service de la prévoyance sociale (DSAS) a informé les institutions qu'une classification provisoire en **classe 7** a été définie pour les personnes disposant d'une attestation de formation professionnelle (AFP) d'aide en soins et accompagnement ASA.

Cette classification sera valable jusqu'à la décision de classification définitive par la commission de classification des fonctions auprès de laquelle le dossier est en attente.

Senior plus

INFRI a participé à la consultation sur le plan de mesures de Senior plus, à la fois pour approuver les nouveautés qui le constitue et pour exprimer nos craintes que trop peu de moyens empêchent les projets de se réaliser.

Les mêmes craintes nous préoccupent pour le plan de mesures qui va être développé prochainement pour le domaine de nos institutions, alors même que les besoins sont grands. Afin d'éviter de créer des «coquilles vides», il faut absolument trouver les moyens nécessaires pour développer les projets importants !

Intervention publique

Lundi 25 août, les associations **INFRI** (institutions spécialisées) et **AFIPA** (EMS) ont convoqué les médias à un point-presse pour exprimer leurs inquiétudes par rapport à l'élaboration du **budget 2015 de l'Etat de Fribourg**.

L'objectif de cette démarche consistait à sensibiliser le Conseil d'Etat et les députés pour les décisions budgétaires qu'ils prendront prochainement. Les associations ont bien conscience de la nécessité d'une discipline financière et de fixer des priorités, mais les décideurs doivent se rendre compte que leurs décisions ont des conséquences, et que celles-ci peuvent précariser encore plus des personnes qui sont déjà fragilisées par la vie.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU LUNDI 25 AOÛT 2014

Des économies au détriment de la population fragile !

Les associations fribourgeoises des institutions pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap ou en difficulté s'inquiètent de la politique actuelle restrictive de l'Etat. Ensemble, elles rendent attentives le monde politique et le grand public sur les effets néfastes de cette politique pour les personnes fragilisées. Attention, pente glissante !

Les organisations faitières cantonales se font du souci pour les usagers de prestations médico-sociales en hébergement et à domicile. En effet, même si depuis trois ans, beaucoup d'efforts ont été faits pour rationaliser les prestations aux personnes, les diminutions annoncées pour 2015 (et pour les années suivantes) font mal. « On n'en est plus au superflu, on touche au cœur des prestations », constate René Thomet, président des EMS fribourgeois. « On met en danger les prises en charge et on interdit surtout tous les développements », renchérit Ursula Schneider Schüttel, son homologue des institutions spécialisées. « Il y a des nouveaux besoins dans cette société qui bouge constamment ; le blocage des projets sur plusieurs années n'est pas favorable et, surtout, ne répond à aucune stratégie à long terme » ajoute-t-elle. René Thomet de renchérit : « Tous les projets sont bloqués. Même un projet comme Senior+ semble compromis : le peu de moyens supplémentaires investis est remis en cause ». Le son de cloches au niveau des prestations sociales ou de santé à domicile est également le même pour les aînés et pour les personnes en situations de handicap. Des prestations nécessaires, comme le service de relève à domicile, risque d'être remis en cause à court terme sans le soutien des pouvoirs publics.

Dans les EMS, le temps de présence et d'accompagnement des résidents diminue d'année en année alors que la complexité de la prise en charge demande de plus en plus de soins et de compétences. « Après avoir perdu une quinzaine de postes en 2013, une quinzaine de postes sont à nouveau sur la sellette pour 2015, soit environ une diminution de 2% par an » précise René Thomet. Les nouveaux projets pour les aînés fragilisés (unités spécialisées pour démence, coordination médico-sociale, soins palliatifs, développement des courts séjours en faveur du maintien à domicile) sont, eux, complètement remis en cause, alors qu'ils correspondent à un besoin avéré de spécialisation.

L'an dernier, pour tout le canton, les postes consacrés à développer des prestations se sont montés en tout et pour tout à deux pour l'enseignement spécialisé et deux pour les institutions pour personnes adultes avec handicap ou en difficultés. Alors que les besoins étaient beaucoup plus grands ! « Si le budget 2015 de l'Etat de Fribourg reproduit les mêmes sacrifices, il sera impossible de répondre aux besoins réels des personnes concernées », précise Ursula Schneider Schüttel. La diminution des salaires imposée cette année au personnel entraîne des tensions dans les institutions qui craignent que la motivation de leur personnel en souffre. D'autres mesures de restrictions se feront durement sentir, et les conséquences peuvent en être dommageables. En parallèle, les institutions sont confrontées à des demandes bureaucratiques croissantes qui coûtent cher et éloignent les ressources des bénéficiaires, au lieu de leur profiter directement. Conscientes des difficultés financières de l'Etat et des collectivités publiques, ces organisations ne peuvent néanmoins aujourd'hui que tirer la sonnette d'alarme : les efforts doivent être consentis par tous les secteurs, et il ne faut pas aggraver la situation des personnes qui sont déjà fragilisées par leur situation personnelle.

Contacts :

- **AFIPA-VFA (les institutions pour personnes âgées)**
René Thomet, président, député, 079.337.74.61, rene.thomet@rosedautomne.ch
Emmanuel Michielan, secrétaire général, 078.843.19.82, emmanuel.michielan@afipa-vfa.ch
- **INFRI (les institutions spécialisées)**
Ursula Schneider Schüttel, présidente, conseillère nationale, 078.603.87.25, schneider.murten@bluewin.ch
Olivier Spang, secrétaire général, 079.271.71.88, info@infri.ch